

**PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

Ouverture de la séance à 18h04

Nombre de personnes présents à l'ouverture de séance : 15 (quorum = 13)

Membres de droit M. Bard Volf – Mme Debat – Mme Billard – M. Desbrun

Représentant du département : M. Ladegaillerie

Représentants des Parents d'élèves : Mme Hemous

Représentants des personnels ATOS : Mme Drouadaine – M. Roche

Personnels d'enseignement : Mme Duver – Mme Avellaneda – Mme Kerhir – Mme Yapur – M. Delord – M. Behr

Représentants des élèves : MANGEOT Enzo – DESFONDS Noah

18h06 : Arrivée de Mme Teureau - parent d'élèves

I. **ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

Désignation du secrétaire de séance : le secrétariat est assuré par Mme Billard

Présentation et approbation de l'ordre du jour

Approbation du PV du CA du 5 novembre 2024

Pour : 16 Abstention : 0 Contre 0

II. **ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE**

1- **Voyages « Catalogne Antique » et « Barcelone »**

M. le principal annonce la semaine des voyages identiques aux 2 projets, afin de ne pas perturber l'ensemble des cours : du 17 au 21 février 2025. Un travail sur les emplois du temps sera mené par Mme Debat pour cette semaine.

Les contraintes budgétaires, 300€ par élève et 400€ par accompagnateur, étant respectées, 2 voyages sont présentés au vote.

- **« Catalogne Antique »**

Du 17 au 21 février 2025 – 57 élèves et 4 accompagnateurs

M. Delord, professeur responsable de ce voyage, présente les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de celui-ci.

Suite à un appel d'offres, le voyageur Euro Voyages a été retenu pour l'organisation de ce voyage. Il est proposé au vote le contrat avec ce voyageur :

Pour : 15 Abstention : 1 Contre : 0

Le FSE du collège propose une participation pour les élèves à hauteur de 30€ par élève et par voyage soit 1 710 € pour ce voyage + 1 000€ suite à des actions particulières. Total du don : 2 710€

Il est proposé au vote le don du FSE

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Budget du voyage : le coût global du voyage est de 17 684€. Il est proposé un coût par élève de 242€ et 289,90€ par accompagnateur

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Un parent d'élèves pose la question de l'inscription des 57 élèves. Le professeur répond que les 57 premiers élèves ayant rendu les documents sollicités ont pu s'inscrire. Un certain nombre les a rendu trop tardivement.

- **« Barcelone »**

Du 18 au 21 février 2025 – 57 élèves et 4 accompagnateurs

Mme Avellaneda, professeur responsable de ce voyage, présente les objectifs pédagogiques et le programme détaillé de celui-ci.

Suite à un appel d'offres, le voyageur VTO a été retenu pour l'organisation de ce voyage. Il est proposé au vote le contrat avec ce voyageur :

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Le FSE du collège propose une participation pour les élèves à hauteur de 30€ par élève et par voyage soit 1 710 € pour ce voyage.

Il est proposé au vote le don du FSE

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Budget du voyage : le coût global du voyage est de 17 867,51 €. Il est proposé un coût par élève de 262€ et 292,91 € par accompagnateur

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

2- Don au FSE

Lors du voyage en Italie 2024, un élève n'est pas parti pour raisons médicales. L'assurance annulation a été sollicitée et le coût réel (moins la retenue coût assurance) a été versé au collège. Les parents de l'élève ont été remboursés à hauteur de leur participation et il a été proposé que le collège fasse un don au FSE du collège de la somme restante à savoir : 29,69 €

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

III - ORGANISATION FINANCIERE

Budget 2025

M le Principal présente les grands principes qui ont permis la construction budgétaire :

- le paiement des fluides
- garantir la sécurité sanitaire
- faire en sorte que les missions pédagogiques perdurent

Le 4^{ème} principe qui jusqu'alors était retenu « Garantir un fonds de roulement permettant de garantir l'autonomie financière et une capacité à subvenir à un besoin imprévu » est mis entre parenthèses pour cette construction budgétaire car les prélèvements (pour le paiement de la viabilisation notamment) effectués, et à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, ne laissent que peu d'autonomie.

La dotation de fonctionnement est pour l'année 2025 de 102 710 € (avec 1 division en moins) soit une augmentation de 7,37 % par rapport à 2024.

Les préconisations du Conseil Département sont suivies concernant la répartition des crédits entre les services AP (28 899 €) et ALO (73 811€). La gestionnaire émet cependant des réserves quant à la sincérité dans les montants alloués à chaque poste en comparaisons des dépenses 2024 et des hausses annoncées (ex : contrat photocopieur arrivant à son terme en mars 2025).

Concernant le service AP, les crédits pédagogiques ainsi que ceux du CDI sont renouvelés dans les mêmes proportions que ceux de 2024.

Concernant le service ALO, les dépenses envisagées sont toutes retracées et la part viabilisation soulève à nouveau le scepticisme de la gestionnaire sur la sincérité de la somme affectée à ces dépenses dans la mesure des crédits alloués. En 2025 le collège se retrouvera rapidement en difficultés quant au financement notamment de la viabilisation, le fonds de roulement du collège étant bien diminué. Le principal poste de dépense concerne l'électricité.

M. Ladegaillerie fait part d'une remarque de la ville de Loriol qui laisse entendre que l'extérieur du collège reste très allumé durant la nuit. A cela, la gestionnaire répond que depuis que le collège a récupéré la charge de l'éclairage (auparavant assurée par la Mairie de Loriol) l'extérieur du collège se coupe à 21h et se rééclaire à 5h45.

Le coût excessif de la dépense en électricité n'est pas dû à une consommation excessive puisque celle-ci reste dans les mêmes proportions (un peu plus compte tenu de la charge de l'éclairage extérieur) mais à une augmentation des tarifs.

Le collège est dans l'attente d'un passage en LED d'une nouvelle partie de l'établissement. La demande a été validée au niveau du Conseil Départemental et nous sommes dans l'attente des travaux.

Par ailleurs, les problèmes rencontrés par la vétusté de la gestion de la température de la chaudière ne favorisent pas l'économie en gaz. A la remise en chauffe de novembre, malgré des consignes de chauffe identiques à celles de l'an dernier, il faisait 29 degrés à l'administration. Il a fallu 1 semaine de régulation manuelle au responsable technique afin de parvenir à une température conforme aux attentes. Le Conseil Départemental a diligenté une personne du service des bâtiments ainsi qu'une entreprise extérieure afin d'établir un bilan. Les travaux ne pourront intervenir qu'en 2026. Dans l'attente, la consommation de gaz n'est pas optimale malgré l'intervention du chauffagiste E2S et les diverses interventions de M. Porcel, auprès du RT.

Le collège va se doter de la fibre téléphonique dans la perspective de la fin des branchements en cuivre. Un travail est mené avec le service des bâtiments afin de prévoir les travaux éventuels avant le réaménagement de la cour. Les commerciaux en téléphonie rencontrés par la gestionnaire annoncent dès à présent des coûts d'environ 1 000€ s'agissant des frais de mise en service.

Le contrat des photocopieurs arrive à son terme en mars 2025. Le commercial de la société Koésio actuellement détenteur du marché annonce dès à présent une hausse importante des tarifs (cf la proposition faite à la gestionnaire). Dans cet objectif, un marché d'appel d'offre pour le nouveau contrat va être déposé.

Le service VE retrace la paie des AED et le fonds social.

Concernant le SRH, dans le cadre du passage à Opale, le service devient autonome dans sa consommation de viabilisation notamment (sous compteur eau et électricité et un calcul à partir de la superficie concernant le gaz). La réversion du service SRH vers le service ALO n'existe plus comme auparavant.

Le coût denrées laissées dans l'assiette est de 2,30€ et 0,70€ pour le fonctionnement. Un reversement à la collectivité est appliqué en fonction du tarif de vente des repas.

Compte tenu de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, il devient complexe de répondre les exigences de la loi Egalim et encore plus au maintien du référentiel de labélisation « 2 carottes » Ecocert. Un travail en ce sens est mené en lien avec Mme Clavel, diététicienne du Conseil Départemental afin de maintenir un équilibre et une qualité des repas.

Le budget NEFLE « Classe orchestre » est abordé avec un rappel du projet et de la répartition de la somme allouée sur 4 ans. La partie formation qui était envisagée sur 2025/26 se déroulera finalement en 24/25 dans l'objectif d'une mise en place d'une classe « pré-orchestre » en maternel.

Vote sur le budget

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

19h12 : Arrivée d'un parent – 17 votants

Présentation des nouveaux tarifs de restauration à compter de janvier 2025

Les tarifs de restauration sont fixés par le Conseil Départemental. Ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 2016. Les nouveaux tarifs ont été votés par le Conseil Départemental il y a 8 à 10 jours

Votre

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Sortie de M. Ladeguellerie : 19h15

Contrat de location de la machine à affranchir

Il est proposé au vote le contrat de location de la machine à affranchir auprès de la société Pitney Bowes.

Contrat pour une durée de 3 ans – 01/01/2025 au 31/12/2027 – 131 € par an HT

Votre

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

DMB de prélèvement sur fonds de roulement

Il est présenté au vote une DBM de prélèvement sur fonds de réserve de 15 000 € : 14 000 € pour l'électricité et 1 000€ pour le gaz.

Ce nouveau prélèvement fait baisser le fonds de roulement à 32 jours et comme il est précisé sur l'avis de l'agent comptable rendra impossible tout prélèvement en 2025.

Votre

Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Retour de M. Ladeguellerie : 19h25

IV – Point sur le CVC

Le CVC s'est réuni 2 fois depuis le début de l'année.

Il a été défini des menus à thème :

- le 13/02 : repas asiatique
- le 10 avril : repas réunionnais
- le 24 juin : repas festif en lien avec l'organisation de la journée des talents qui se déroulera le 24 juin après-midi.

Un travail est mené sur la réalisation d'une journée des talents qui aura lieu le 24 juin 2025.

Le mercredi 25 juin tous les cours seront annulés avant le DNB les 26 et 27 juin.

Réponse à un parent d'élèves : la journée des talents n'est pas ouverte aux parents, seuls les parents élus au CA pourront y participer.

V – Présentation du protocole Remplacement de Courte Durée

Ce protocole fait suite à une volonté ministérielle.

Au sein du collège il s'accompagne d'une volonté de diminution des sorties scolaires.

Le RCD fonctionne relativement bien avec une consommation de 6 parts distribuées pour 10 parts de dotation collège.

Rappel : l'auto remplacement n'est pas autorisé.

Il est parfois rendu difficile par les groupes de besoins.

Dans l'ensemble, le collège ne rencontre pas de problématique d'absentéisme.

VI – Retour sur le questionnaire « Harcèlement »

La principale adjointe présente le retour du questionnaire sur le harcèlement.

* 1 h a été dédiée pour compléter le questionnaire par les élèves

* 1 h a été dédiée pour un temps d'échanges sur le harcèlement animé par Mme Debat (PA) et M. Desbrun (CPE).

Les situations qui ont émergé des questionnaires sont des situations qui sont déjà connues et traitées. Un courrier de restitution sera adressé aux parents lundi 9 décembre.

Les élèves ont été actifs lors du temps d'échanges.

L'équipe PHARe se compose de Mme Dufrene, Mme Debat, M. Desbrun, Mme Mathon, M. Maccario et M. Bard Volf

Questions diverses

16 décembre 2024 : exercice intrusion attentat. Les consignes à suivre sont présentes dans toutes les salles.

Point sur la réfection de la cour : le projet final sera présenté au groupe de travail le 17 décembre 2024.

Présentation des plans de la réfection avec explications zone par zone.

Les travaux commenceront aux vacances de printemps avec une partie de désamiantage de la cour EST puis se poursuivront à l'été 2025. La réfection aura des conséquences sur l'année scolaire 25/26 dans l'attente de la pousse des végétaux.

Mme gestionnaire tient à faire part au CA de la nomination en qualité de titulaire de Mmes Fabre et Mathon (CER) à compter du 1^{er} novembre 2024.

Question des professeurs « suite à l'heure syndicale » ?

La question se pose sur la surveillance du self : la partie disciplinaire du règlement intérieur du collège s'applique t'elle sur le temps de restauration ?

Mme la gestionnaire doit prendre attache auprès de la Divet afin de savoir si le règlement intérieur s'applique au temps de restauration.

Suite à une réunion de vie scolaire, il s'avère qu'un surveillant est présent lors du temps de restauration hors ce n'est pas ce qui prévu. C'est pourquoi il y a un retour à ce qui doit être c'est-à-dire un AED pour la surveillance de la cour Est + le self. La priorité est remise à la surveillance des 2 cours afin de ramener le calme en amont, avant le passage au self.

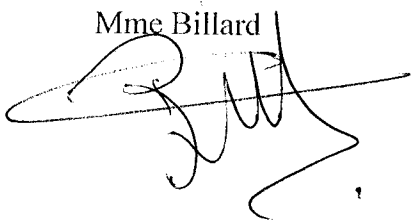
Il est rappelé que chaque incident constaté doit être consigné dans un rapport d'incident. Mme la gestionnaire rappelle qu'elle est présente auprès des agents afin de les aider à rédiger les rapports si besoin. Elle rappelle également que les agents doivent s'appuyer, si besoin, sur l'AED lors de son passage dans le self ou auprès des personnels (principale adjointe, cpe, elle-même) présents.

M. Roche, 2nd de cuisine, fait remonter qu'une des agents a de l'appréhension à se rendre au self. Les agents souhaiteraient avoir plus de retour des sanctions qui sont prises ce à quoi la gestionnaire répond que cela fait l'objet de la réunion hebdomadaire entre l'équipe des agents et elle-même.

Séance levée à 20h09

La Secrétaire de séance,

Mme Billard



La Présidente de séance,

M. Bard Volf

